

Communauté de communes
 « *Cœur d'Yvelines* »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 FEVRIER 2009

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE - Jacques ARNOUX – Laurent TALON – Nicole HORNEBECK - Bernard JOPPIN –Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Laurence VAUVERT – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 12 novembre 2008
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2009, tant en fonctionnement qu'en investissement
3. **DECIDE** à l'unanimité de créer à compter du 01 mars 2009 une régie de recettes pour la perception des participations dans le cadre de l'opération « mise à disposition des composteurs individuels »
PRECISE que cette régie sera installée dans les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes par la Ville de Neauphle le Château (ancienne mairie)
PRECISE que le régisseur versera auprès du comptable public assignataire la totalité des sommes perçues au moins tous les trimestres et impérativement le 31 décembre de chaque année
PRECISE que le régisseur sera assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
PRECISE que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur
PRECISE que le régisseur sera désigné par le président sur avis conforme du Comptable Public
PRECISE que des régisseurs suppléants seront désignés par le Président sur avis conforme du Comptable Public
4. **DONNE** à l'unanimité un avis favorable sur la modification des statuts du SMEUAHM



Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 MARS 2009

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE– Marie-Laure ROUELLE – Claude MANCEAU- Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN - Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jean-Marie STENGER – Valérie TALBODEC – Denis GARDERA – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Pouvoir : Monsieur CARDINAUD donne pouvoir à Monsieur GARDERA

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 Février 2009
2. **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2008 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	336 764.63 €	8 489 679.62 €
Reports de 2007	57 757.29 €	935 511.99 €
Dépenses	- 130 863.04 €	- 7 830 542.94 €
Excédent	263 658.88 €	1 594 648.67 €
Dépenses Restes à réaliser à reporter en 2009	- 244 059.12 €	
Excédent réel	19 599.76 €	

3. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2008
CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2008

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2007	57 757.29 €	1 135 511.99 €
Part affectée à l'investissement exercice 2008		200 000.00 €
<i>Dépenses</i>	<i>130 863.04 €</i>	<i>7 830 542.94 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>336 764.63 €</i>	<i>8 489 679.62 €</i>
Résultat de l'exercice 2008	205 901.59 €	659 136.68 €
Excédent	263 658.88 €	1 594 648.67 €

4. **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2008 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement : Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 400 000.00 €

Section de fonctionnement : Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 1 194 648.67 €

5. **ADOPTE**, à l'unanimité, l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour 2009 de 3 273 281.48 € et de 3 418 201.84 € après régularisations.

DIT que les sommes seront reversées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

6. **FIXE** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2009 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur des Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2009
Zone 1	Beynes	9.86 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7.32 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	6.20 %
Zone 4	Saulx Marchais	7.30 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7.36 %
Zone 6	Thiverval Grignon	4.50 %
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric	7.80 %

7. **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer à 14.52% le taux de la taxe professionnelle unique

8. **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2009 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 10 535 176,28 €
- Section d'investissement : 4 158 413,54 €

9. **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2008 annexé à la présente délibération

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique

10. **DONNE** à l'unanimité, un avis favorable sur la modification des statuts du SIDOMPE



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 MAI 2009**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Annick LENORMAND – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 mars 2009

2. **ARRETE** définitivement le projet de PLHI
AUTORISE Monsieur le Président à transmettre le PLHI à la Préfecture afin qu'il soit soumis à l'avis du Conseil Régional de l'Habitat

3. **DEMANDE** auprès du Préfet des Yvelines l'adhésion de la Commune de Marcq à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur cette demande d'adhésion conformément à l'article 11 des statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.
PRECISE que l'arrêté de modification du représentant de l'Etat ne sera pris que si la majorité qualifiée des conseils municipaux donne son accord
PRECISE que le taux moyen pondéré de la Taxe Professionnelle restera celui fixé par la délibération du Conseil Communautaire n°09-009 du 25 mars 2009

4. **ADOpte**, à l'unanimité, les nouveaux statuts annexés à la délibération
PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur cette nouvelle compétence conformément à l'article 11 des statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable
PRECISE que l'arrêté de modification du représentant de l'Etat ne sera pris que si la majorité qualifiée des conseils municipaux donne son accord

5. **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de contrat régional déposé par la Commune de Jouars-Pontchartrain
6. **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural dans le cadre du projet de création de l'Aire D'accueil des Gens du Voyage
AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour l'obtention de cette dotation
7. **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité PAVY à Saint Germain de la Grange
AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour l'obtention de cette dotation



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2009**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jean-Jacques ROBERT – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 mai 2009
2. **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de Relais Intercommunal d'Assistantes maternelles
AUTORISE le Président à solliciter l'agrément du RIAM auprès de la CAF
AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier
3. **DECIDE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2009 de créer d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	0	1

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009, chapitre 012

4. **SOLLICITE** les subventions prévues dans le cadre de la création et la gestion d'un RIAM auprès de tous les partenaires concernés

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions

5. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer, dans le cadre de l'activité du RIAM, les conventions d'occupation de locaux avec les communes de Beynes, Villiers Saint Frédéric et Neauphle-le-Château

6. **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 selon le tableau suivant

Section investissement

D 2318 - 64	Travaux	25 015.00 €	R 10222 - 64	FCTVA	5 846.78 €
D 2183 - 64	Bureau et informatique	2 450.00 €	R 1311 - 64	Subventions d'investissement	20 000.00 €
D 2184 - 64	Mobilier	4 800.00 €			25 846.78 €
D 2188 - 64	Autres immo corporelles	5 500.00 €			
D 2318 - 824	Travaux Gens du Voyage	- 11 918.22 €			
		25 846.78 €			

Section fonctionnement

022	Dépenses imprévues	-796.00 €	R 774 - 64	Subvention	4 000.00 €
D 64111 - 64	Rémunération principale	10 625.00 €	R 74124 - 64	Dotation d'intercommunalité	7 929.00 €
D 60622 - 64	Carburants	100.00 €			11 929.00 €
D 6064 - 64	Fournitures administratives	200.00 €			
D 6261 - 64	Affranchissement	150.00 €			
D 6262 - 64	Télécommunication	150.00 €			
D 6236 - 64	Imprimés	1 500.00 €			
		11 929.00 €			

7. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer tout acte concernant l'acquisition du terrain pour l'implantation de la déchèterie intercommunale et toutes les pièces s'y rapportant

8. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à notifier le marché de travaux de voirie pour le projet «de déchèterie intercommunale à la ou les entreprise(s) retenue(s) pour un montant de l'ordre de 570 000 €

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce(s) marché(s)

9. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à procéder à la déclaration de la déchèterie au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

10. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le Rapport annuel 2008 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération

PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique

11. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant n°7 à la Convention de Gestion et d'Exploitation de la Déchèterie de Maurepas

PRECISE que les termes de cet avenant seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2009

12. DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au SCOT des pays de Houdan et Montfort l'Amaury

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Beynes	Pierre COMBLE	Sophie SAUTEUR
Jouars-Pontchartrain	Marie-Laure ROQUELLE	Claude MANCEAU
Neauphle-le-Château	Bernard JOPPIN	Sandrine HUET
Saint-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER	Bertrand HAUET
Saulx-Marchais	Dominique LAURENT	Stéphane GOUGELET
Thiverval-Grignon	Michel BURBAN	Daniel BOSSE
Villiers Saint Frédéric	Danielle BOURGOIN	Georges KREBS

13. DECIDE, à la majorité (1 abstention : Mme BOLJEVIC) de fixer la valeur maximale des cadeaux offerts au personnel lors de la survenance d'évènements familiaux à :

- Mariage : 300 €
- Naissance : 300 €
- Départ à la retraite : 15€ par année de service public au sein de la collectivité



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 09 DECEMBRE 2009**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU- Nicole HORNEBECK – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER - Denis GARDERA – Dominique LAURENT - Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte rendu du Conseil Communautaire du 16 septembre 2009
2. **AFFIRME**, à l'unanimité, son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés

FORMULE à l'unanimité, le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux

EXPRIME à l'unanimité, son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune

SOUHAITE à l'unanimité, que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires

S'INQUIETE à l'unanimité, du devenir des ressources fiscales de la communauté et notamment des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle en période de lissage de taux

APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

3. **DECIDE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2009 de créer d'un poste d'Adjoint technique Territorial de 1^{ère} classe,

ADOPTE les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	0	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	0
Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	1	1

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009, chapitre 012.

4. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial (Monsieur Philippe DRUAIS) avec la Mairie de Jouars-Pontchartrain pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010
5. **DECIDE**, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin de pouvoir prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2011

6. **DECIDE**, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} janvier 2010 une régie de recettes pour la perception des recettes liées aux frais de photocopies et envois de dossiers administratifs

PRECISE que cette régie sera installée dans les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes par la Ville de Neauphle le Château (ancienne mairie)

PRECISE que le régisseur versera auprès du comptable public assignataire la totalité des sommes perçues au moins tous les trimestres et impérativement le 31 décembre de chaque année

PRECISE que le régisseur sera assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

PRECISE que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

PRECISE que le régisseur sera désigné par le président sur avis conforme du Comptable Public

PRECISE que des régisseurs suppléants seront désignés par le Président sur avis conforme du Comptable Public

7. **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour la reproduction des documents administratifs, comme suit :

- 0,18 euro la page en format A4
- 2,75 euros pour un cédérom

PRECISE que les frais d'affranchissement éventuels seront facturés au demandeur, si celui-ci ne peut pas venir retirer les documents (selon les tarifs de la poste en vigueur).

8. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à lancer une procédure de marché public pour les prestations d'entretien et d'amélioration des installations de l'éclairage public – signalisation lumineuse tricolore

9. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à lancer une procédure de marché public pour les prestations de collectes de déchets (queue de tri, déchets recyclables, déchets verts, déchets encombrants) et de traitement de certains flux de déchets : déchets verts, encombrants

10. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à déposer une Déclaration Préalable relative à la réalisation d'une clôture et d'un merlon végétalisé

11. **AUTORISE**, à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2010, de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2009.

Chapitre	Budget 2009 (BP + DM)	Proposition
20 - Immobilisations incorporelles	65 346.40 €	16 33600 €
21 - Immobilisations corporelles	722 550.00 €	180 637.50 €
23 - Immobilisations en cours	3 346 363.92 €	836 59000 €

12. **DESIGNE** les représentants suivants au CLIC pour les installations de la société STORENGY à Beynes :

- Représentant titulaire : Alain BRICAULT
- Représentant suppléant : Denis GARDERA



Le 1^{er} Vice-Président,

Alain BRICAULT